



BULLETIN D'ADHESION SAISON 2025 – 2026

*Sexe : Féminin Masculin

*Email : (sur lequel sera envoyé la licence dématérialisée)

*Numéro tél : *Nationalité :

*Nom : *Adresse :

*Nom de Naissance : *Ville :

*Prénom : *Code Postal : _ _ _ _ _

*Date de Naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ *Pays de Naissance :

*Lieu de Naissance: *Champs à remplir

Choix de la licence

- | | | |
|------------------------------|--------------------------|--|
| licence athlé compétition | <input type="checkbox"/> | (U14) et plus toutes compétitions sur piste et hors stade |
| licence athlé loisir running | <input type="checkbox"/> | (U18) et plus compétitions hors stade uniquement (hors championnats), ne permet pas la pratique des compétitions sur piste |
| licence athlé loisir santé | <input type="checkbox"/> | (U18) et plus |
| licence découverte | <input type="checkbox"/> | Baby athlé (U7), Ecole d' athlé (U10), Poussins (U12) |
| licence encadrement | <input type="checkbox"/> | Encadrement et officiel |

Engagement à aider le club au moins une fois par saison lors des compétitions organisées par le club au stade Colette BESSON OUI NON

Règlements

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements du club et de la Fédération Française d'athlétisme ainsi que ceux de la Fédération Internationale d'athlétisme.

Autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Assurances :

- Le club a contracté une assurance responsabilité civile garantissant la responsabilité du club et du licencié. Son coût est inclus dans le prix de la licence.
- L'assurance Individuelle Accident et Assistance prise automatiquement par le club est comprise dans le prix de la licence.
- Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

Mode de paiement :

- 1 chèque
- 3 chèques préciser la date de dépôt au dos des chèques (le paiement total devant intervenir avant le 31 Décembre)
- Paiement carte bancaire
- Chèques vacances
- Bon Yeps Pass sport
- Réduction (2^{ème} licence ou étudiants ou autre) Cotisation : _____ euros
- Achat du maillot de compétition

Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

(Dans le cas d'une licence pour un athlète mineur poursuivre le questionnaire au verso)

Saran Loiret Athletic Club

BULLETIN D'ADHESION SAISON 2025 – 2026 (suite pour les mineurs)

(A remplir par un représentant légal avant signature)

*Parent 1 :

*Parent 2 :

*Email :

*Email :

*Nom :

*Nom :

*Prénom :

*Prénom :

*Tel :/...../...../.....

*Tel :/...../...../.....

*Adresse :

*Adresse :

*Profession :

*Profession :

*Champs à remplir

*Pour les mineurs, Personne à prévenir :

*Nom/prénom:..... *N° Tél :..... *lien de parenté:.....

*Nom/prénom:..... *N° Tél :..... *lien de parenté:.....

Autorisations parentales pour les moins de 18 ans (LIRE ATTENTIVEMENT. Cocher les cases pour accord)

Je soussigné(e) Mr, Mme..... représentant légal de l'enfant.....

- Autorise son transport dans les véhicules personnels des dirigeants et parents bénévoles lors de déplacements.
- Autorise le ou les responsables à faire pratiquer tous soins médicaux jugés nécessaires, en particulier en cas de déplacements.
- Autorise, en cas d'hospitalisation de courte durée, le dirigeant responsable à le sortir de l'hôpital.
- Autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale
- Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage autorise la réalisation de Prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Engagement à aider le club au moins une fois par saison lors des compétitions organisées par le club au stade Colette BESSON OUI NON

Éléments à porter à la connaissance du club

Date et signature du représentant légal

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

.....Réservé au club.....